Bitschwiller

Bulletin d'informations
semestriel

N° 53 - Avril 2017

Œuvre de Many BENNER

p. 8-9

La fibre optique

p. 12

Histoire : Famille Benner

p. 13

Bitschwill'Art

Etat civil 2e semestre 2016

Directeur de la publication : Jean-Marie Michel, Maire de Bitschwiller-lès-Thann
Crédit photos : commission communale, Olivier Fimbel
Conception et impression **publi-h** uffholtz - **CERNAY** • Imprimé sur papier recyclé Dépôt légal N°1141

Naissances

- 23 septembre — Simon POURIN de David POURIN et Anne SCOPELLITI
- 30 octobre — Lianah NARAINEN de Michaël NARAINEN et Annie LOHA
- 11 novembre — Neyla GUTHWASSER GHOMRANI de Cédric GUTHWASSER et Razika GHOMRANI
- 05 décembre — Chloé GRUNENWALD de Xavier GRUNENWALD et Céline STOECKLIN
- 11 décembre — Manon HUG de Tristan HUG et Céline TSCHAEGLE
- 11 décembre — Eléna OTT de Daniel OTT et de Sarah MEICHLER-BARETJE

Cette liste n' est pas exhaustive. Elle est établie en fonction de renseignements donnés par les services de l' état civil du lieu de naissance.

Décès

- 20 septembre — Martina BREYER née GENTNER
- 27 septembre — Alphonse FRANK
- 01 octobre — Charlotte ROEHRIG née THEILLER
- 10 octobre — Antoine TROMMENSCHLAGER
- 23 octobre — Antoinette EHRET née HUPP
- 11 novembre — Gérard FALLECKER
- 07 décembre — Alice DONADINI née GSTALTER
- 22 décembre — Rose WERSCHINE
- 29 décembre — Maurice ANTONI

Anniversaires 2017 – du 14/04 au 14/10

Noces de diamant (60 ans)

- 07 septembre — Roger CASIN et Marguerite QUADRI

Noces d'or (50 ans)

- 05 août — Maurice LOEFFEL et Angèle WILLIG
- 02 septembre — Armand HALLER et Christiane WERZINSKY
- 13 octobre — Albert WELKER et Juliette ALBRECHT

Parution complémentaire :

Noces de platine (70 ans)

- 31 janvier — Pierre BLUM et Marthe NACHBAUR

ANNIVERSAIRES 2017

du 14/04 au 14/10

90eme Anniversaire

- 24 avril — Rose LANDWERLIN née STRITTMATTER
- 28 mai — Jacqueline WASSMER née ROESCH
- 28 mai — Charles REBISCHUNG
- 10 octobre — Jeanne FISCHER née FRENOT

85eme Anniversaire

- 18 avril — Georgette HALLER née DORMOIS
- 09 mai — Charlotte JEANTON née AXT
- 27 septembre — Robert BRAND

80eme Anniversaire

- 19 avril — Simone DESGRANGES née MOUDURIER
- 09 juin — Roger WELKER
- 19 juin — Marie-Thérèse VANINI née STURM
- 20 juin — Habib EL GHARBI
- 27 juin — Raymond SCHWERTZ
- 29 juin — Paulette KESSLER née HAUSSER
- 15 septembre — Anna FELLMANN née GAUBATZ
- 13 octobre — Reine BUOB née LEBON

Edito

Le mot du Maire

Le printemps revient, la nature se réveille et une floraison de travaux se prépare pour cette année 2017 dans notre Commune.

Bitschwiller a été retenue dès cette année pour le déploiement de la fibre optique ; les études sont engagées avant des travaux dans toute la commune qui vont durer jusqu'au début 2018 ; c'est un sujet important pour notre avenir qui est développé dans les pages 8 et 9 de ce bulletin.

Rue de la Carrière, le mur de berge est en cours de réfection par le Syndicat Mixte Thur Amont qui gère les travaux dans la Thur et à ses abords. La Commune finance le renouvellement du garde-corps historique le long de la rivière.

Le ponceau sur le Kerlenbach rue de la Tuilerie donnait des signes de vieillissement : après étude et obtention d'une subvention de la Région Grand Est, la pose d'un nouveau tablier permettra de le rénover tout en augmentant le tonnage des véhicules autorisés jusqu'à 13 tonnes.

La conduite d'assainissement qui descend de la rue du Burn générait des inondations rue Longchamp lors des gros orages ; des études ont été menées pour améliorer la situation depuis plusieurs années ; une solution ayant été trouvée, la Communauté de Communes qui a la charge de l'assainissement a lancé un appel d'offres pour des travaux à exécuter cette année.

Depuis que la Communauté de Communes a pris la compétence de l'éclairage public, Bitschwiller a bénéficié d'un renouvellement et d'une modernisation significative : la RN 66 a été traitée en 3 ans et nous bénéficions cette année d'une nouvelle tranche de renouvellement d'éclairage public au Castel Fleuri et place de l'Eglise.

Au programme des travaux de la Commune, figurent également l'amélioration de l'acoustique de la Salle des Fêtes, la création de places de parking dignes de ce nom en amont du cimetière, le remplacement de la toiture vétuste du préau de l'école élémentaire, l'embellissement d'une place de fleurissement communal.

C'est un programme chargé de travaux qui s'annonce pour cette année : il nous faudra un peu de patience pour les désagréments inévitables pendant les chantiers, c'est l'effort nécessaire pour bénéficier ensuite d'une modernisation et d'une amélioration des équipements publics à Bitschwiller.

D'avance nous pouvons en remercier nos partenaires publics qui y contribuent : Région Grand Est, Communauté de Communes, Syndicat Mixte Thur Amont ; c'est aussi le résultat d'années de préparation et d'études qui aboutissent maintenant.

Nous préparons l'avenir cette année avec la finalisation de la révision du Plan Local d'Urbanisme et avec l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du futur giratoire du Kerlenbach prévue à l'automne 2017.

Une année riche de projets et d'activités, c'est un vœu pour la Commune, c'est aussi un vœu que je fais pour chacun de vous en ce début de printemps.

Je remercie l'équipe qui a préparé ce bulletin et vous en souhaite une agréable lecture,

Jean-Marie MICHEL
Maire

Sommaire

Etat-civil p.2

Le mot du Maire p.3

Décisions du Conseil Municipal p.4-5

Travaux : sarcophage de la Thur - piste piétonne rue de la Carrière p.6

Economie : reprise du salon de coiffure JD - entreprise SACO - restaurant Valentino p.7

La fibre optique arrive à Bitschwiller p.8-9

Actualité : label « Ma commune a du Cœur » - cérémonie des vœux - Noël des Aînés p.10

Actualité : départ en retraite de 2 agents communaux - cérémonie au Carré Militaire p.11

Histoire : famille BENNER p.12

Bitschwill'Art p.13

Fil d'infos : pompiers - broyeur - changement de la sirène p.14

Agenda : calendrier des manifestations - journée citoyenne - élections 2017 p.15

Actualité

Les décisions du Conseil Municipal

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2016

• INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de Mme Valérie Cussigh, Monsieur le Maire a déclaré M. Jean Peterschmitt installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

M. Jean Peterschmitt siègera aux commissions communales Environnement, Urbanisme, Travaux, Sécurité des pistes de ski et au Comité consultatif de l'information. L'ensemble des membres du Conseil Municipal lui a souhaité la bienvenue.

• FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX 2017

Les tarifs sont maintenus en 2017 tels qu'appliqués en 2016. Le détail des tarifs applicables est consultable en mairie.

• SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Le montant de subvention attribué aux associations locales en 2016 est reconduit à la même hauteur pour l'exercice 2017 dans un contexte financier difficile. Une refonte des modalités d'attribution des subventions aux associations locales sera étudiée par les représentants du Conseil Municipal au sein des Sociétés Réunies de Bitschwiller.

• SUBVENTION A L'ASSOCIATION «LES PETITES FRIMOUSSES» ET CONVENTION FINANCIERE 2017

Afin de permettre à l'association périscolaire «Les Petites Frimousses» de continuer son activité à partir du 1er janvier 2017, le Conseil Municipal a décidé de renouveler à l'association périscolaire une subvention de 35 000 € pour la période du 01.01.2017 au 31.12.2017 malgré le désengagement financier progressif de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.

• CREDITS DE FONCTIONNEMENT 2017 DU CORPS LOCAL DES SAPEURS-POMPIERS

Le Conseil Municipal fixe la dotation 2017 à attribuer au corps local des sapeurs-pompiers un crédit de 6 000 € pour le fonctionnement.

• CESSION A TITRE GRATUIT DU CAMION FEU DE FORET

Après avoir reçu à titre gracieux du SDIS un nouveau Véhicule de Première Intervention d'occasion de marque Renault, le Conseil Municipal a décidé de céder à titre gratuit, le véhicule porteur d'eau CCF Saviem (mis hors service) à l'association humanitaire SOAMAD (aide locale à Madagascar) pour un enlèvement prévu avant la fin de l'année 2017. Par cette cession gratuite, la Commune participe à une action humanitaire et donne une nouvelle utilisation au camion feu de forêt après son déclassement.

• CHOIX DU CONCESSIONAIRE POUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU REMONTE PENTE DU THANNERHUBEL

Le Conseil Municipal a retenu le Ski-Club-Vosgien de Thann (SCVT) comme concessionnaire du remonte pente du Thannerhubel pour une nouvelle durée de 5 ans à partir du 1er janvier 2017. Le choix en faveur du SCVT se justifie pleinement par la qualité de l'offre reçue, la satisfaction en termes d'entretien, de sécurité, de respect de l'environnement et de promotion du Thannerhubel durant la délégation de service public entre 1998 et 2016.

• VENTE D'UNE PORTION DE TERRAIN COMMUNAL RUE DES TILLEULS

Le Conseil Municipal a décidé de céder la parcelle cadastrée Section 3 n°167 d'une superficie de 43 m² à M. Meyer Lucas domicilié 7 rue des Tilleuls au prix de 22,50 € le m² en vue de régulariser une situation d'occupation sans titre du domaine public.

• APPROBATION D'UNE PROMESSE DE VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX SITUES RUE DES VOSGES

Suite à l'accord entre l'aménageur Guerra Immobilier et la Commune sur le prix de cession de terrains communaux situés rue des Vosges, les conditions de signature de la promesse de vente des parcelles cadastrées Section 1 n°61 et n°188/62 d'une contenance totale de 29,97 ares, en vue de l'aménagement d'un lotissement de cinq lots par la société Guerra Immobilier, étaient réunies.
Le Conseil Municipal a approuvé la promesse de vente entre la Commune de Bitschwiller-les-Thann et la société Guerra Immobilier en vue de la vente par la Commune de Bitschwiller-les-Thann des parcelles, au prix de 110 000 € hors frais d'agence.

• MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES : EXTENSION DE COMPETENCE DANS LE DOMAINE CULTUREL

Le Conseil Municipal a approuvé l'extension du champ des compétences culturelles de la Communauté de Communes de Thann-Cernay qui est complété par l'aménagement et la gestion des lieux de diffusion culturelle (Espace GRUN de Cernay et Relais Culturel Régional Pierre Schiele de Thann), ainsi que par l'organisation et le soutien de l'enseignement artistique spécialisé (écoles de musique, de danse...). Cette extension de compétences passe par une modification des statuts de la Communauté de Communes de Thann-Cernay à partir du 1er janvier 2017.

• AVIS A DONNER SUR LE PROJET COMMUNAUTAIRE DE SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES POUR LA PERIODE 2016-2020

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable sur le schéma de mutualisation proposé par la Communauté de Communes de Thann-Cernay qui retient quatre pistes de mise en commun de services avec les communes : l'informatique et la bureautique, les marchés publics, la gestion des archives, la maîtrise d'œuvre.

• APPROBATION DES STATUTS DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DU HAUT-RHIN (ADAUHR) ET DECISION A PRENDRE SUR LE PRINCIPE DE L'ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Suite au changement de statut de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) exigé par la loi NOTRe, le Conseil Municipal de Bitschwiller-les-Thann a pris acte de la décision prise par le Département du Haut-Rhin de dissoudre l'ADAUHR en tant que régie personnalisée du Département, à compter du 31 décembre 2016 à minuit, et ne se prononce pas sur le projet de statuts de la nouvelle agence technique départementale dénommée également « ADAUHR » ni sur son adhésion payante.

• APPROBATION DES CONVENTIONS POUR L'IMPLANTATION DE DEUX SOUS-REPARTITEURS OPTIQUES EN VUE DU DEPLOIEMENT DU RESEAU FIBRE OPTIQUE SUR LE BAN COMMUNAL

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique dans plus de 700 communes alsaciennes situées dans des zones non denses, le Conseil Municipal a validé, après étude du schéma d'implantation, l'autorisation d'implantation à Bitschwiller de deux sous-répartiteurs optiques (SRO) qui regroupent de 350 à 750 prises chacun.

Actualité

Les décisions du Conseil Municipal

Cette autorisation d'occupation du domaine public routier (rue du Rhin et rue de l'Ecole) a été formalisée par la signature de deux conventions d'occupation du domaine public avec le Groupement ROSACE en vue de l'implantation des deux SRO.

- **APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL AU PROFIT DU LOT DE CHASSE 2A EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UN ABRI DE CHASSE**

Le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention portant sur l'occupation du domaine privé forestier au profit du lot de chasse n°2A d'une surface d'environ 300 m² de terrain communal en vue d'y construire un abri de chasse d'une superficie de 60 m² maximum. Elle est accordée à titre gratuit, précaire et révocable, pour une durée prenant fin à l'expiration du bail de chasse (1er février 2024) et ne confère aucun droit personnel au locataire.

- **INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SES DELEGATIONS**

M. Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été consenties par délibération du 14 avril 2014 en application de l'article L.2122-22 du code général de collectivités territoriales, en ce qui concerne les marchés passés non formalisés et l'exercice du droit de préemption.

- **INSTAURATION DU DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION POUR LES ELUS LOCAUX**

M. le Maire a informé le Conseil Municipal des nouvelles dispositions qui donnent la possibilité à chaque élu de se former durant l'exercice de son mandat.

SEANCE DU 02 FEVRIER 2017

- **COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE FORET 2016**

Le Conseil Municipal a constaté l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur et celles du compte administratif du Maire et déclare qu'il n'appelle aucune observation de sa part.

- **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF FORET 2016**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAGNIN-ROBERT, Adjointe déléguée aux finances, adopte le compte administratif 2016 du budget annexe Forêt qui présente un excédent de clôture de 117 188 €. L'importance de cet excédent s'explique par l'émission des titres de recettes réclamée à ENEDIS (ex ERDF) pour le paiement d'une indemnité d'occupation concernant la ligne 20 000 volts implantée sans titre en forêt soumise et par le versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle permettant d'équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe forêt.

- **AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE FORET**

Le Conseil Municipal décide

- D'affecter partiellement l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 à la couverture du déficit d'investissement à hauteur de 4 805 €
- D'inscrire le surplus de 117 188 € en réserve, en recettes de fonctionnement.

- **APPROBATION DE L'ETAT DE PREVISION DES COUPES ET DU PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX**

Le Conseil Municipal a validé l'état de prévision des coupes de bois (EPC) proposé par l'ONF qui prévoit une légère hausse des coupes à 2 945 m3 contre 2 745 m3 réalisés en 2016. Le programme des travaux patrimoniaux regroupant l'ensemble des travaux sylvicoles, de maintenance et d'infrastructures a également été approuvé pour un montant de 47 510 € H.T. L'avancement du programme dépendra de la régularité et de la conformité des recettes prévues au budget annexe Forêt 2017.

- **VOTE DU BUDGET ANNEXE FORET 2017**

Le Conseil Municipal vote le budget annexe Forêt 2017 qui s'équilibre comme suit :
Dépenses de fonctionnement : 288 438 €
Recettes de fonctionnement : 288 438 €

Dépenses d'investissement : 25 405 €
Recettes d'investissement : 25 405 €

La section d'investissement prévoit des travaux d'ouverture de pistes de débardage et la réfection généralisée du chemin du Steinkloetz, si les finances le permettent.

- **CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE RUE DE L'INDUSTRIE**

Dans le cadre de la vente du terrain communal situé rue de l'Industrie Section 5 parcelle n°159/2 d'une contenance de 5,33 ares, le Conseil Municipal a accepté l'offre de prix émise par M. Alexandre GUITON et Mme Elodie SATTLER qui est conforme au prix fixé par le Conseil Municipal en date du 29 juin 2016 et conforme à l'avis de France Domaine.

- **APPROBATION DE L'OFFRE D'ACHAT EMISE PAR TDF EN VUE DE L'ACQUISITION DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN**

La Commune a réceptionné une offre de TDF pour acquérir au prix de 25 000 € deux parcelles communales constituant les terrains d'assiette du site de diffusion TDF d'une contenance totale de 3,95 ares.

Considérant que cette vente représente plus de 40 ans de loyers et l'intérêt que représente la pérennité et le développement d'un tel site de diffusion sur le ban communal, le Conseil Municipal a approuvé la cession des deux parcelles de terrain au prix proposé par TDF.

- **MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN-CERNAY**

Le Conseil Municipal a approuvé la nouvelle rédaction des compétences et le projet de statuts modifiés de la Communauté de Communes de Thann-Cernay suite à l'application de la Loi NOTRe du 7 août 2015 qui vise, entre autres, à étendre le domaine de compétences des intercommunalités. Une délibération concordante des communes membres permet à la CCTC de se mettre en conformité avec le nouveau cadre réglementaire qui précise les compétences obligatoires et optionnelles d'une Communauté de Communes.

- **OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN CERNAY**

Suite au souhait d'une grande majorité des communes de la CCTC (14 sur 17) de conserver la compétence urbanisme à l'échelon communal, le Conseil Municipal a confirmé son opposition à ce transfert de compétence à l'échelle intercommunale avant la date butoir du 27 mars 2017 prévue par la loi ALUR.

Travaux

Sarcophage : travaux RTE dans le lit de la Thur

La ligne 63 000 volts qui est enfouie dans sa plus grande partie sous la rue de la Carrière plonge dans le lit de la Thur, 150 m en amont du pont.

Cette ligne est posée dans un sarcophage en béton rempli de sable.

Au fil des ans l'eau a creusé la roche, menaçant l'ouvrage de s'effondrer dans la rivière.

Mandatés par le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), les travaux ont été réalisés par la Sté Olry au courant du mois d'octobre. Un enrochement a été posé devant et sous le sarcophage, consolidé par du béton. Cette réalisation assure la pérennité de l'ouvrage pour une trentaine d'années.

Travaux de mise en sécurité

La commune a décidé de tracer une bande piétonnière le long de la rue de la Carrière côté habitations.

Cette décision a été prise afin de protéger les piétons, ainsi que les riverains de cette rue en éloignant la circulation des sorties des habitations.

Il est rappelé que la vitesse est limitée à 30 km/h sur toute la longueur de la rue !

Economie

Reprise du salon JD Coiffure

Après 44 années d'activités, dont 27 ans dans son salon JD coiffure en tant que gérante, Josiane Demeule vient de passer le témoin à Cynthia Meyer, une professionnelle jeune et dynamique en qui elle a toute confiance. Cynthia a auparavent exploité un salon à Roderen ; elle relève un nouveau défi à Bitschwiller, accompagnée par Elodie, déjà coiffeuse au salon qui porte désormais le nom «Tendance Nature». Cynthia Meyer est très sensible au respect de l'environnement et n'utilise que des produits d'origine naturelle. Elle réalise également des soins «bonne mine».

Le salon est ouvert le lundi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30,
le jeudi de 10h00 à 19h00,
le vendredi de 9h à 18h30
et le samedi de 9h à 16h.
Le mardi, jour de fermeture, Cynthia Meyer coiffe à domicile.
Tél. 03 89 37 08 80

Société SACO

La société SACO a été créée en 1984 par Bernard Walch, ancien de la SART/MANURHIN ; elle est aujourd'hui gérée par son fils Michel Walch.

L'entreprise est spécialisée dans l'étude, la fabrication et la vente de compensateurs de dilatation.

Ce sont des appareils soumis à la pression utilisés dans l'industrie. Ils sont destinés à absorber les dilatations thermiques des tuyauteries : lorsque la tuyauterie s'échauffe sous l'effet du passage de vapeur ou d'eau, elle va s'allonger, et le compensateur, lui, va se comprimer.

Cette année suite à l'embauche d'un nouveau collaborateur, l'entreprise peut aussi réaliser des études de flexibilité par éléments finis grâce à des logiciels spécialisés. Ces études permettent de vérifier et sécuriser toute tuyauterie industrielle.

Ses clients se trouvent dans toute la France et aussi à l'étranger.

Pour en savoir plus vous pouvez **consulter le site www.saco.fr**
SACO ZA quartier de la Fonderie, 9 rue de l'Industrie
68620 BITSCHWILLER LES THANN

Restaurant-pizzeria VALENTINO

La façade colorée du restaurant-pizzeria Valentino tenu par la famille ESPOSITO orne depuis 15 ans le centre du village. Armés d'une solide expérience dans le métier, les propriétaires sont heureux et fiers de vous accueillir dans deux salles spacieuses de 70 et 100 couverts à la décoration chaleureuse, en vous proposant une cuisine traditionnelle française et italienne. Diverses spécialités font la réputation du Valentino depuis de nombreuses années : pizzas traditionnelles, charbonnade, riz colonial, burger Valentino. Philosophie de la maison : vous proposer des plats exclusivement élaborés à partir de produits frais, locaux et transformés sur place.

La grande salle peut accueillir les banquets (communion, mariage, anniversaire...) dans les meilleures conditions. Le menu du jour vous est proposé à 12 €, les menus à la carte s'échelonnant de 15 à 28 €. Des pizzas « promo » à 7 € régaleront vos papilles les lundis et jeudis soirs. Des plats à emporter (pizzas, tartes flambées, pâtes, salades) peuvent également être commandés.

Un grand parking de 50 places accueillera votre voiture et une rampe permet un accès aisé aux personnes à mobilité réduite.

12, rue du Rhin 68620 Bitschwiller-lès-Thann
Tél : 03 89 37 02 64 - Mail : valentinoresto@gmail.com
Site internet : www.valentino-restaurant-pizzeria.fr
Lun, jeu, ven, sam, dim 11h 45-14h et 18h 30-22h
Mar 11h45-14h
Fermeture : mardi soir et mercredi

Haut Débit

La fibre optique en 2018 à Bitschwiller

Bitschwiller sera une des premières communes du secteur de Thann – Cernay à bénéficier du déploiement de la fibre optique. Le débit Internet actuel est relativement lent dans la Commune et la Mairie cherchait depuis plusieurs années des solutions d' amélioration.

Ce nouveau réseau permettra à ceux qui le souhaitent d' accéder à des débits beaucoup plus rapides à l' horizon du 2ème semestre 2018. La société Rosace, chargée de construire et exploiter ce réseau, fait le point sur ce chantier qui s' inscrit dans un programme piloté par la Région Grand Est.

Communiqué de la société Rosace

Les opérations liées à l'arrivée de la fibre optique ont commencé à Bitschwiller en février 2017 pour une durée d'environ **12 mois.** Elles comprennent les études, les travaux proprement dit, et la réception de chantier, à l'issue de laquelle il faut rajouter un délai réglementaire de **4 mois** avant de pouvoir bénéficier d'offres commerciales.

Dans le cadre de la mission que lui a confiée la Région Grand Est, la société ROSACE est chargée de déployer la fibre optique sur plus de 700 communes en Alsace, entre 2017 et 2022.

La société ROSACE a pour mission d'assurer la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance, la commercialisation et le financement du réseau fibre optique en Alsace (Haut-Rhin et Bas-Rhin).

Rosace assure l'interface entre la Région Grand Est et les fournisseurs d'accès internet, au bénéfice des particuliers et des entreprises.

Le coût du raccordement à la charge de la collectivité est de 175 euros par prise. A titre indicatif sachez que le coût par prise pour les municipalités peut aller jusqu'à 500 euros dans certains départements.

Pour le **particulier**, le raccordement à la fibre optique est gratuit. Il n'a à payer que les éventuels frais de mise en service fixés par les opérateurs privés et, bien sûr, l'abonnement mensuel. Chaque opérateur établit librement ses offres, le particulier aura accès à internet en Très Haut Débit grâce à des offres multiples qui lui permettront de choisir le meilleur rapport qualité-prix en fonction de ses besoins.

Pour les **professionnels**, des offres spécifiques seront proposées par des opérateurs incluant la mise en service de la fibre et des services sur mesure comme par exemple, l'infogérance, le cloud computing, la visioconférence, etc. Les professionnels pourront aussi contacter les équipes de Rosace, afin d'obtenir plus de renseignements sur le raccordement de leur entreprise.

Le déroulement des opérations

Des équipes mandatées par Rosace viendront relever précisément les boîtes aux lettres, autrement dit les bâtiments à raccorder. Ces équipes vérifieront aussi que les infrastructures prévues pour recevoir la fibre optique (fourreaux, poteaux, etc...) sont effectivement en bon état et dimensionnées pour accueillir de nouveaux câbles.

Le nombre de foyers à raccorder a été établi sur la base du recensement de 2013. Si entre-temps de nouvelles constructions ont vu le jour dans la commune, elles seront raccordées directement par Rosace sans surcoût pour la collectivité.

Haut Débit

Le contrat qui lie Rosace à la Région Grand-Est est clair, la fibre optique doit être déployée jusqu'au domicile des Alsaciens. Ce déploiement ne peut être livré à plus de 100 mètres de l'habitation. Il existe néanmoins quelques cas de logements isolés, pour lesquels une alternative sera proposée au cas par cas.

En tout état de cause, pour bénéficier de la fibre optique, au-delà du déploiement que réalise Rosace, le client final quel qu'il soit – particulier, entreprise ou bâtiment public – devra souscrire un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès internet.

A l'issue du chantier, en raison de délais règlementaires, la commercialisation commencera quatre mois plus tard. Lorsque le particulier aura choisi son fournisseur d'accès internet, il faudra quelques semaines pour que l'accès à internet via la fibre optique soit réellement fonctionnel.

D'ores et déjà les fournisseurs d'accès internet qui commercialiseront la fibre optique sont : Adista, ComCable, Initsys, K-Net, Vialis, Wibox. Actuellement, des négociations sont en cours avec d'autres fournisseurs d'accès internet.

Un grand chantier régional

Le projet Rosace porte sur le déploiement de 13 000 kilomètres de fibre optique d'ici à 2022. Au plus fort du chantier, 500 personnes seront mobilisées. 300 personnes seront recrutées. 100 personnes seront formées chaque année dans une Ecole de la fibre optique créée spécialement pour ce projet à Strasbourg. Des offres d'emplois sont régulièrement publiées par les partenaires de Rosace. Le planning de déploiement figure dans la convention qui lie la Région Grand Est à Rosace. Il sera donc scrupuleusement respecté.

La société ROSACE EXPLOITATION se chargera aussi de maintenir le réseau fibre optique en bon état sur une période de 30 ans.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site de Rosace : http://www.rosace-fibre.fr

Pour toute demande, merci de prendre contact par mail à l'adresse contact@rosace-fibre.fr

La fibre optique en bref :

La fibre optique permet de véhiculer l'information sur de longues distances (environ 80 km sans dégénération du signal) et à des débits très élevés (plusieurs centaines de Gbits/s). **La fibre optique est le média par excellence pour le Très Haut Débit.** C'est l'utilisation de lasers qui permet de transporter l'information.

Un accès internet est considéré à **« Très Haut Débit (THD) »** à partir d'un débit minimum de **30 mégabits par seconde.** Un réseau THD permet d'envoyer et de recevoir un grand volume de données (plans, vidéos, photos, etc) dans un délai réduit.

La fibre optique se présente comme un tube, aussi fin qu'un cheveu, transparent comme du verre, mais souple, pour transmettre les données sous la forme d'un signal lumineux. Le niveau de débit est quasiment illimité (la vitesse de la lumière !) et très peu altéré par la distance, d'où son niveau de débit similaire entre les zones urbaines denses et les territoires ruraux.

Aujourd'hui, que ce soit pour les professionnels ou les particuliers, la fibre s'invite au sein même du local de l'abonné, offrant un ensemble de services fixes de nouvelle génération.

Actualité

Cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux de Bitschwiller a rassemblé une nombreuse assistance avec notamment le Président de la Communauté de Communes Thann-Cernay, Romain Luttringer, le Conseiller Départemental Raphaël Schellenberger et plusieurs Maires et Adjoints des communes voisines. Le Maire a présenté à cette occasion un tour d'horizon des priorités communales 2016 et 2017 : écoles, installations de nouveaux commerces, relations intercommunales, travaux communaux, forêt, environnement, urbanisme, élections, citoyenneté, vie associative, sécurité et solidarité.

Il a annoncé les travaux prévus cette année :
- Amélioration de l'acoustique de la salle des fêtes.
- Aménagement d'un parking en haut du cimetière.
- Rénovation du ponceau de la Tuilerie : un tablier neuf permettra aussi d'augmenter le passage autorisé aux véhicules jusqu'à 13 tonnes.
- Réfection du mur de berge au début de la rue de la Carrière et remplacement du garde-corps vétuste.

Le Maire a terminé son allocution en souhaitant aux Bitschwillerois une heureuse année 2017 et en formulant pour la Commune des vœux de vitalité et de progrès dans la concorde.

Ce fut aussi l'occasion de mettre à l'honneur les résultats sportifs des jeunes gymnastes, les personnes méritantes, les donneurs de sang et les lauréats du concours des maisons fleuries.

«Ma Commune a du Cœur»

La Commune de Bitschwiller a été distinguée par le label « Ma Commune a du Cœur » lundi 30 janvier 2017.

Ce label reconnaît les efforts des collectivités pour prévenir les décès suite aux accidents cardiaques extra-hospitaliers : 50 000 morts par an en France.

Pour réduire ce chiffre, le nombre de défibrillateurs est passé en 10 ans de 5 000 à 100 000 en France. Au-delà de l'installation, c'est aussi la formation des secouristes, l'information du public et la maintenance qu'il faut assurer.

A Bitschwiller, à l'initiative des pompiers, la commune a mis en service en 2008 trois défibrillateurs : au stade, à la salle des fêtes et à la Maison des Associations ; on en trouve également au Super U et à la Maison de Retraite.

Sur les 3 degrés que compte le label, Bitschwiller a obtenu le 2ème degré ; la commune va améliorer cette année l'information sur la localisation des défibrillateurs en les référençant sur une application mobile et en créant une signalétique à l'intérieur de la commune pour qu'un automobiliste ou un passant puisse se diriger vers le défibrillateur le plus proche ; en cas d'accident cardiaque, chaque minute compte.

Cette distinction est une reconnaissance de l'investissement communal dans le domaine du secours aux personnes, à associer au travail des pompiers du centre de première intervention.

C'est aussi une belle devise pour notre Commune.

Un Noël en chansons pour nos Aînés

Actualité

Départ de Marie Granet en retraite

Marie Granet a pris sa retraite le 30 septembre 2016 après 32 ans de bons et loyaux services à la Mairie.

Après avoir commencé sa vie professionnelle dans la région mulhousienne, elle avait suivi son mari gendarme dans ses affectations.

Elle est entrée au service de la commune de Bitschwiller le 1er avril 1984, en même temps que son mari qui assurait le poste d'agent de police jusqu'à son décès en 2008.

Marie Granet a été responsable de l'entretien de la Mairie et de la préparation des salles pour les réunions et les réceptions ; elle était aussi présente le samedi pour l'accueil des mariages. Elle termine sa carrière au grade d'adjoint technique.

Grâce à la conscience professionnelle de Marie Granet et à sa présence discrète et souriante, la Mairie a toujours donné une bonne image à ses visiteurs.

Merci Marie et bonne retraite !

Départ de Pascal Burr en retraite

Pascal Burr a pris sa retraite à la fin de l'année 2016 après un parcours professionnel bien rempli.

Après avoir travaillé à la SACM pendant 24 ans comme ajusteur et mécanicien, il est rentré au service de la commune de Bitschwiller en 1995, année au cours de laquelle il a aussi réussi le concours d'agent technique territorial qualifié.

Depuis 1995, il a travaillé au service technique, il termine sa carrière au grade d'adjoint technique principal. Travailleur, énergique et polyvalent, il était capable de déplacer des tonnes de terre comme de souder avec précision; son dernier grand travail fut la mise en peinture du garde-corps du pont du chemin de fer.

La Commune le remercie pour le travail fourni !

Une cérémonie avec les enfants de l'école élémentaire

Dans le cadre des commémorations du centième anniversaire de la guerre 14-18, une cérémonie a été organisée le 9 novembre par la municipalité, le Souvenir Français et l'UNC au Carré Militaire de Bitschwiller avec la participation des enfants de l'école élémentaire emmenés par Madame Hell et accompagnés par des parents.

A cette occasion, le Monument aux Morts du Carré Militaire qui avait été rénové notamment au cours de la Journée Citoyenne a été symboliquement inauguré.

Le Président du Comité du Souvenir Français, Alain Schouler, et le Maire, Jean-Marie Michel, ont retracé les grands traits du conflit en France et dans la région, puis ont évoqué la Bataille de Verdun dont on célébrait le centième anniversaire.

Une gerbe a été déposée par les écoliers, le Maire, le Président du Souvenir Français et le Vice-Président de l'UNC.

Les enfants ont ensuite chacun déposé une rose sur les 51 tombes des soldats morts pour la France.

Après la lecture par les enfants de textes émouvants, une vibrante Marseillaise a été entonnée par l'assemblée.

Histoire & Mémoire

La ferme du Ruthemstal – Aleborn et la famille Benner

La ferme du RUTHEMSTAL est plus connue à BITSCHWILLER sous le nom de «VORDERE ALEBORN». Elle se situe sur la Route Joffre, à la sortie du village, sur les premières pentes du HUNDSRÜCK.

L'origine de cette ferme ne nous est pas connue. C'est vers la fin du 18ème siècle, en 1782, que l'on trouve la mention d'un Jean LUTTENBACHER, «Burger im RUETHEMSTALL wohnhaft». A cette époque, le propriétaire est un personnage inattendu : il s'agit du Baron Édmé François Jules COLLIBEAUX de CHAMPVALLON (1788-1846). Il est né dans une famille de noblesse récente, issue de la bourgeoisie enrichie de la région de JOIGNY, dans le département de l'Yonne. Il entra dans l'Intendance militaire. Il a fait partie de la Grande Armée napoléonienne et a participé à la campagne d'Espagne. Comment se fait-il qu'il soit possessionné dans notre coin d'Alsace ? Je lui ai trouvé des liens matrimoniaux avec la famille MARANDET, impliquée dans le fructueux commerce du sel à THANN.

Le 19 Avril 1828, Édmé COLLIBEAUX signe, devant Me WILHELM, notaire à THANN, un bail de location pour 9 ans au profit de Chrétien GOLDSCHMITT, cultivateur à THANN, et de Jacques GOLDSCHMITT son frère, cultivateur à AUDINCOURT.

L'objet du bail :
un corps de bien ou métairie appelée ROSENBERG, situé au finage de WEGSCHEID et OBERBRUCK et tenant d' un coté le ROSENBERG et de l' autre le SATTEL

un corps de bien au ban de BITSCHWILLER appelé RUETHEMSTALL au MÜNCHENGUTH, consistant en champs, prés, maison, grange, écuries, remise et une forêt appelée MÜNCHENWALD qui est située entre STECKY et STIERMATT, duquel corps de bien le bailleur se réserve un bien en nature de forêt, comme aussi la faculté de passage sur le bien ci-dessus, en «hyver» seulement, pour enlever les bois de ladite forêt.

*Un pré de la contenance d' un hectare environ ... et situé au lieu dit STECKY au bas de BITSCHWILLER... plus environ quarante deux ares, tant prés que champs au même ban...moyenn*ant un canon (loyer) annuel de 1 850 francs.

Le contrat a été prorogé le 25 septembre 1838 pour 9 ans et le prix du bail réduit à 1 800 francs annuels.

Une affiche officielle nous apprend que le 29 octobre 1847, Me WILHELM a procédé à l'adjudication volontaire des biens ci-dessus provenant de la succession du baron.

L'affiche précise que les terres de la ferme de BITSCHWILLER ont une superficie totale de près de 20 hectares et le très bon pâturage du ROSSBERG 39 hectares. Le tout pour une mise à prix de 57 000 F.

C'est Albert FRIES de COLMAR qui dû se porter acquéreur de l'ensemble car par testament du 14 janvier 1878 ce dernier :

«donne et lègue pour en jouir par part égale à mon neveu Emmanuel BENNER peintre, à mon neveu Jean BENNER peintre, à ma nièce Lise de RUTTE née BENNER ma proriété dite ALEBORN à BITSCHWILLER près THANN avec celle du ROSSBERG près MASSEVAUX, plus un petit mobilier contenu dans les deux chambres réservées dudit ALEBORN avec la seule condition de tenir compte du paragraphe 10° ci-bas... 10° Pour donner une preuve de ma bienveillance à Chrétien GOLDSCHMITT, mon fermier depuis 30 ans , honnête homme et bon père de famille, je lui fait remise du loyer d' une année entière lequel est de deux mille trois cents francs (2 300 F). Dans le cas que son décès aurait lieu avant

le mien, ses héritiers jouiront de cette remise s' ils sont encore mes fermiers...

La ferme était devenue une destination privilégiée des sorties dominicales pour les familles de la région thannoise. Elles allaient prendre un casse-croûte ou un café au lait comme le montre la carte postale ci-contre.

Puis survint la Première Guerre Mondiale qui amènera un bouleversement dans le paysage avec la construction, en 1915, de la Route Joffre, qui allait amputer le domaine de la ferme d'une surface notable et le couper en deux parties.

Le 18 mars 1925, la famille BENNER signait un bail de 9 ans avec M. et Mme Georges KEMPF de BITSCHWILLER pour un fermage de 3 800F. Il était spécifié que les preneurs *« ne pourront donner aux lieux une destination autre que la destination actuelle. Ils ne pourront non plus changer le nom de «ALEBORN».Les bailleurs autorisent les fermiers de servir les touristes et promeneurs passant à la ferme, toutefois cette autorisation ne donne nul droit à en faire une auberge proprement dite.»*

Un autre bail était signé le 10 avril 1931, avec M. et Mme Théophile KUDER, cultivateurs à BITSCHWILLER, pour un fermage de 8 400F, avec les mêmes conditions. Le bailleur ajoute une clause par laquelle il se réserve *«une pièce prise sur le grenier de la maison d' habitation du fermier et un bout de potager.»*

Au 21ème siècle la ferme a été vendue. Toutefois la famille BENNER est restée fidèle au RUTHEMSTAL en y conservant la propriété de la maison attenant à la ferme.

J P GASSER

Les exposants de Bitschwill'Art 2017

SENET Martine et BENNER Jean-François
(tableaux de Many BENNER « mis à l' honneur »)
AUER Denis
BRAND Sébastien
BURGLIN Claudette
Club Marguerite Weiss
DEBRUT Emilienne
Ecole élémentaire
Ecole maternelle
Equipe technique communale
FICHTER Graziella
FIMBEL Julie
FIMBEL Olivier
GIACALONE Bernadette
GOEPPER Denise
GULLY Antoinette
HOFFERT Janine
JOURDIN Philippe
KAHLES Yvette
KUBLER Richarde
LOEFFEL Serge
MEISTER Véronique
MLYNEK Raymond
MURA Christiane
PAGES Carole
PARMENTIER François
Périscolaire Association
les petites frimousses
RABILLARD Annie
ROBERT Monique
SCHUFFENECKER Annette
STANTINA Raymond
TSCHUPP Nicole
WALTER Gérard

Les descendants de Many BENNER, dont l'œuvre a parrainé Bitschwill'Art 2017

Fil d'infos

Broyeur de végétaux

L'association Actions Citoyennes pour une Consommation Ecologique et Solidaire (ACCES), avec le soutien de la commune met à disposition de nos concitoyens un broyeur de végétaux.

Ce broyeur est disponible auprès de l'Association des Arboriculteurs - station de jus de pommes - au prix de 10 € la ½ journée.

Pour le réserver contactez André Diemer, référent de l'association ACCES, au 06 13 74 40 80.

Interventions des sapeurs-pompiers en 2016

71 interventions au total dont :
- 33 secours à la personne
- 22 nids de guêpes
- 3 incendies
- 13 opérations diverses

Véhicule de Première Intervention d' occasion offert par le SDIS.

Système d'Alerte et d'Information des Populations :

Dans le cadre du déploiement national du Système d'Alerte et d'Information des Populations, des essais de notre sirène ont été effectués le 1er décembre 2016.

Prochainement, notre système d'alerte va changer d'utilisation. En effet, la sirène sera uniquement utilisée comme **alerte chimique et seulement pour cette utilisation !**

Un test sera effectué tous les premiers mercredis du mois, par déclenchement à distance depuis l'usine chimique de Thann.

Ne vous étonnez donc pas de ne plus l'entendre le samedi à midi comme ce fut le cas depuis plusieurs générations !

Agenda

Calendrier des manifestations 2017

Janvier
15 : Crémation des sapins de Noël place de la salle des fêtes (Sapeurs-Pompiers)
20 : Vœux du Maire
28-29 : Cérémonie des Vœux du Judo Club

Février
11 : Concours de gymnastique – Groupement du Pays de Thann (Sté de gymnastique)
16 : Collecte de sang à la salle des fêtes (Association des Donneurs de sang)

Mars
05 : Ouverture de la pêche (Pêcheurs)
12 : Bourse maman-bébé à la salle des fêtes (JSP)
18 : Loto à la salle des fêtes (GTI Team)
24-25-26 : Bitschwill'Art à la salle des fêtes

Avril
14 : Vente de truites à l'étang du Kerlenbach (Pêcheurs)
15 : Cours de taille d'arbres au Verger Ecole (Arboriculteurs)

Mai
01 : Concours de pêche à l'étang du Kerlenbach (Pêcheurs)
04 : Collecte de sang à Willer-sur-Thur
06 : Soirée tartes flambées à la salle des fêtes (Altazia Alsace)
08 : UNC, Souvenir Français et Commune : commémoration de la victoire 1945
20 : Journée Citoyenne
25 : Marché aux puces (Football Club)

Juin
03 : Bourse aux armes à la salle des fêtes et salle de sport (Musique Municipale)
16 : Fête de la musique place de la salle des fêtes (Musique Municipale + Dampf Pfifla)
17-18 : Anniversaire des clubs de Football Bitschwiller - Willer au stade de Willer-sur-Thur
18 : Fête du cheval à l'étang (Altazia Alsace)
21 : Fête champêtre à l'étang du Kerlenbach (Pêcheurs)
24 : Cours de taille d'arbres au Verger Ecole (Arboriculteurs)

Juillet
01 : Crémation du Bûcher (Chasseurs de l'Allenborn)
09 : Marché aux puces (Altazia Alsace)
13 : Bal tricolore place de la salle des fêtes (Sociétés Réunies)

Août
03 : Collecte de sang à la caserne des pompiers (Association des Donneurs de Sang)

Septembre
01-02 : Rallye Thur Doller
02 : Marché aux puces de la rentrée (Musique Municipale)
08 : Forum des associations à la salle des fêtes et salle de sports (Sociétés Réunies)
09 : Ouverture de la Station de jus de pommes (Arboriculteurs)
10 : Fête montagnarde au Thannerhubel (Ski Club Vosgien de Thann)

Octobre
05 : Matinée grosses truites à l'étang du Kerlenbach (Pêcheurs)
08 : Bourse maman-bébé à la salle des fêtes (JSP)
14-15 : Exposition des Arboriculteurs et du Club Marguerite Weiss
21 : Fête d'octobre à la salle des fêtes (Sociétés Réunies)

Novembre
10 : Tournoi de belote au club house (Football club)
11 : UNC, Souvenir Français et Commune : commémoration de l'armistice 1918
12 : Concert gala de la Musique Municipale à la salle des fêtes
25 : Loto à la salle des fêtes (Altazia Alsace)
26 : Messe de la Sainte Cécile à l'église à 10h30
30 : Collecte de sang à Willer–sur-Thur (Association des Donneurs de Sang)

Décembre
05 : UNC et Souvenir Français : commémoration libération de Bitschwiller et évènements d'Algérie
08 : Tournoi de belote au club house (Football club)
10 : Fête de la Ste Barbe à la salle des fêtes (Sapeurs-Pompiers)

Calendrier des quêtes :
Avril : Chorale
Mai : Judo Club
Septembre : Conseil de Fabrique
Novembre : Sapeurs-Pompiers

Journée Citoyenne 2017

La commune vous invite à participer à la troisième journée citoyenne qui se déroulera le **samedi 20 mai.** Une innovation cette année, la journée commencera à 8hoo pour se terminer à 13hoo, suivie du repas offert par la commune.
Pour y participer merci de retourner la fiche d'inscription ci-jointe.
Venez nombreux ! Bonne ambiance et convivialité, le tout dans un esprit citoyen.

Exposition des Arboriculteurs

Les Arboriculteurs de Bitschwiller organisent conjointement avec le club Marguerite Weiss leur quatrième exposition artisanale de fruits et d'art, le **dimanche 15 octobre** prochain. Nous sommes à la recherche de variétés de pommes : vous êtes propriétaire d'un verger, accepteriez-vous de nous donner deux ou trois fruits de chaque variété ? Si oui, merci de vous signaler au 03 89 37 28 67 ou au 03 89 37 94 53. D'avance merci !

Michel THROO, Président des Arboriculteurs

Bio-seaux

Les bio-seaux (récipient ventilé pour les bio-déchets) proposés par le SMTC sont disponibles en Mairie sur présentation d'un justificatif de domicile.

Elections 2017

- Élections présidentielles : dimanche 23 avril et dimanche 7 mai
- Élections législatives : dimanche 11 juin et dimanche 18 juin

Ecole élémentaire - Bitschwill'Art 2017